

Pacte Paris Action Climat Biodiversité

Dossier de Presse



22 Novembre 2022



Sommaire



Cérémonie de signature



Dispositif Paris Action Climat Biodiversité



Le Pacte



Les signataires





Cérémonie de signature

Dan Lert, adjoint à la Maire de Paris en charge de la transition écologique, du plan climat, de l'eau et de l'énergie et Christophe Najdovski, adjoint à la Maire de Paris en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale, accueillent à l'Académie du Climat de la Ville, des grands organismes et entreprises qui s'engagent pour le climat et la biodiversité en signant le Pacte « Paris Action Climat Biodiversité ».

L'actualité nous confirme chaque jour les impacts du dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité. Les villes en sont les témoins avec l'amplification des phénomènes climatiques extrêmes et les conséquences socio-économiques qu'ils génèrent. Paris s'est engagée très tôt dans la lutte contre le changement climatique avec l'adoption de son premier Plan Climat en 2007 et la préservation de la biodiversité depuis 2011. Les résultats sont là : les émissions de gaz à effet de serre ont baissé de 24% entre 2004 et 2019. Une accélération est nécessaire pour diviser par deux l'empreinte carbone du territoire d'ici 2030, par rapport à 2004.

Les trois quarts des émissions de gaz à effet de serre de Paris ne sont pas du ressort de la Ville, elles dépendent de comportements, d'actions, et de décisions d'acteurs tiers, et notamment des organisations privées comme publiques. La lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité est de la responsabilité de tous les acteurs du territoire, celle de la Ville comme celle des entreprises.

Initié en 2012 par le Plan Climat, le dispositif Paris Action Climat portait sur l'engagements des entreprises et institutions parisiennes en faveur du Climat. En 10 ans, la Ville a su associer les acteurs économiques dans ses choix stratégiques et fédérer une communauté d'acteurs économiques engagés dans la transition écologique.

Alors que chaque année les dérèglements climatiques et l'effondrement du vivant s'accroissent, la refonte du contrat partenarial entre la Ville et les acteurs du territoire s'est imposée comme une impérieuse nécessité. L'objectif de cette nouvelle étape est d'accélérer la transition écologique des entreprises du territoire parisien en suivant les objectifs fixés par les plans environnementaux de la Ville de Paris via des actions rapides et concrètes.



A l'occasion de la première cérémonie de signature du nouveau dispositif, 53 entreprises et institutions parisiennes s'engagent avec la Ville en matière de climat et de biodiversité. Parmi eux, 39 signataires de l'ancienne version du dispositif confirment par ce nouvel engagement leur alignement avec la volonté portée par Paris d'une action concrète et territorialisée sur le double enjeu du climat et de la biodiversité. S'ajoutent 14 nouvelles entités qui ont rejoint la démarche via un appel à manifestation d'intérêt lancé en juillet dernier. Ces structures sont majoritairement des TPE-PME issues du secteur de l'ESS.

Cet évènement sera également l'occasion présenter les actions des signataires dans le contexte de crise énergétique actuelle qui nous appelle collégialement à plus de sobriété, mais également de présenter des projets parisiens emblématiques qui ont contribué à la transition écologique du territoire.





Le Pacte

Le pacte, support de l'engagement des partenaires, définit les modalités du partenariat entre la Ville et les signataires, il doit en particulier :

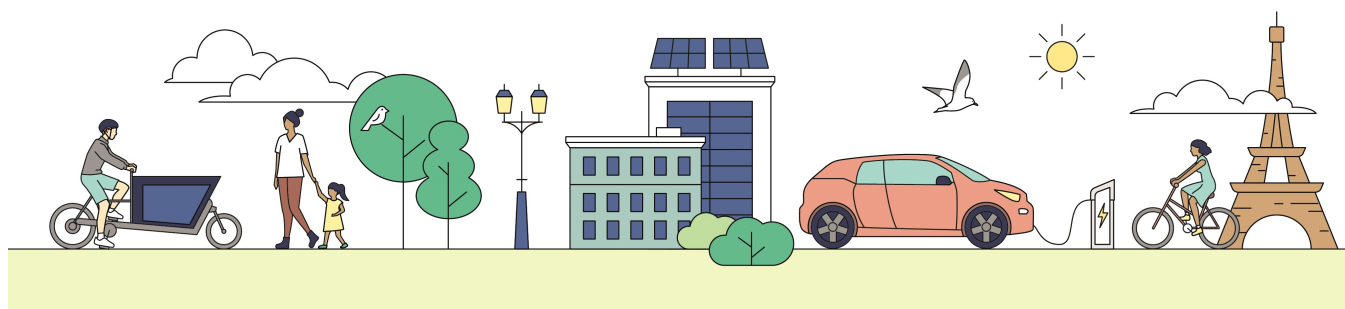
- Être le garant des engagements pris par les acteurs pour la transition écologique de Paris
- Être prescripteur de standards pour une action cohérente, robuste et soutenable
- Être un espace d'échanges et de débats entre les acteurs et la collectivité
- Promouvoir le partage et l'apprentissage des bonnes pratiques entre acteurs publics et privés
- Proposer une plateforme mutualisée pour suivre, mesurer, partager les expériences et initier de nouvelles règles afin d'améliorer la qualité, les résultats et l'impact des projets parisiens de transition écologique

Catalyseur de l'action climatique pour un déploiement mutualisé de mesures concrètes, il repose sur 8 valeurs et principes généraux :

DANS CET ESPRIT, LES SIGNATAIRES DU PRÉSENT PACTE :

- | | |
|--|--|
| <p>► Reconnaissent la réalité du péril climatique et de l'érosion de la biodiversité</p> <p>► Reconnaissent la nécessité d'une action conjointe des pouvoirs publics et des acteurs économiques dans la réussite du modèle de société porté par l'Accord de Paris</p> <p>► Reconnaissent la nécessité de rendre compatible leur modèle économique avec le développement d'une économie bas-carbone et le renforcement du réseau de la nature sur le territoire parisien</p> <p>► Contribuent par leur action au développement d'un modèle de société bas carbone juste et inclusif</p> | <p>► Conscients des impacts de leurs activités sur le territoire parisien, agissent en faveur d'un développement local plus durable</p> <p>► Ne nuisent pas par leur action et leur influence aux intérêts écologiques du territoire parisien sous peine d'exclusion du présent dispositif</p> <p>► Respectent les réglementations locales en vigueur et veillent à leur application par leurs parties prenantes</p> <p>► Agissent dès aujourd'hui pour un futur désirable et possible</p> |
|--|--|

Il fixe 12 engagements génériques communs à tous les signataires répartis suivant 5 thématiques clés pour la réussite de ce pacte écologique : agir localement, agir pour le climat, agir pour la biodiversité, partager ses bonnes pratiques et rendre compte de son action.





AGIR LOCALEMENT

- Mettre en œuvre des initiatives nouvelles, territorialisées, et à la hauteur des enjeux
- Mettre en œuvre des projets robustes, répliquables et soutenables d'un point de vue matériel et financier sur la base du catalogue d'actions proposé par la Ville de Paris
- Financer des projets qui contribuent au développement durable du territoire parisien, notamment par le recours à des produits locaux et à la création d'emplois locaux pérennes



AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ

- Créer des milieux de vie en contribuant à la végétalisation de la ville et à la mise en place de solutions fondées sur la nature sur son domaine privé ou dans l'espace public
- Participer au renforcement de la nature parisienne, en s'engageant activement pour mieux connaître et mieux protéger la biodiversité locale



RENDRE COMPTE DE L'ACTION

- Adopter et déployer un système de suivi et d'évaluation des projets qui puisse être partagé auprès de la Ville de Paris et agrégé au niveau du territoire avec les autres initiatives développées par les signataires
- Reporter annuellement auprès de la Ville de Paris des avancées réalisées en accord avec les principes définis par le pacte



AGIR POUR LE CLIMAT

- Réduire ses émissions de gaz à effet de serre pour contribuer à l'objectif parisien de neutralité carbone
- Soutenir dans la chaîne de valeur de l'entreprise et sur le territoire les besoins et les capacités d'adaptation au changement climatique, d'une manière cohérente avec les priorités fixées par la politique portée par la Ville de Paris



PARTAGER LES BONNES PRATIQUES

- Apporter leur expertise et partager leur expérience avec les autres membres pour développer des guides pratiques et un cadre d'analyse commun favorisant le développement de projets et donnant à voir l'investissement des acteurs parisiens en faveur du climat et de la biodiversité
- Contribuer à l'innovation en faveur de la transition écologique en développant des actions répliquables et des standards qui puissent être partagés avec les autres signataires
- Promouvoir les engagements du présent pacte auprès de leurs dirigeants, actionnaires et parties prenantes

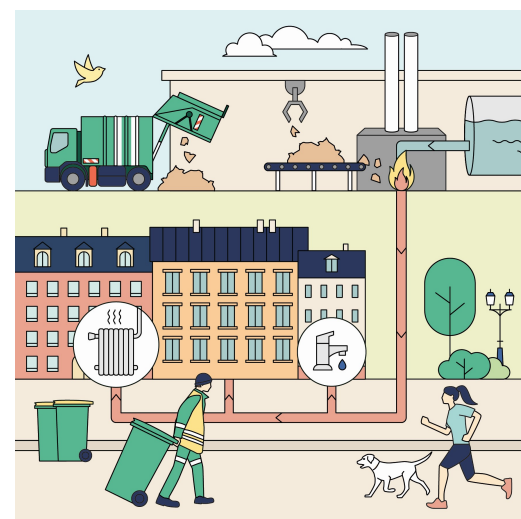
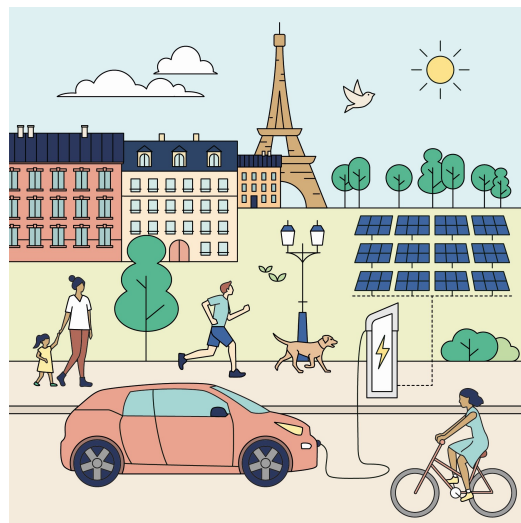
Ambassadeurs des Plan Climat de Paris et Plan Biodiversité, les signataires du pacte continueront d'agir au quotidien en tant que partenaires privilégiés de la Ville, porteurs d'initiatives pour un Paris plus durable et facilitateurs des négociations entre acteurs économiques et institutionnels sur les déterminants locaux du changement climatique.

La Ville de Paris mettra à disposition des signataires un accompagnement spécifique pour leur permettre d'inscrire des pratiques bas-carbone et de préservation de la biodiversité dans le cadre de leurs activités et de leurs décisions d'exploitation, d'investissement et de développement de l'entreprise. Elle poursuivra l'animation du Club des Partenaires qui fédère l'engagement des acteurs économiques et institutionnels dans la mise en œuvre du Plan Climat de Paris et du Plan Biodiversité.



Le catalogue d'actions

- 1** Réaliser des économies d'énergie sur son parc immobilier en effectuant des travaux de rénovation énergétique.
- 2** Privilégier des systèmes de refroidissement alternatifs à la climatisation.
- 3** Fermer les portes donnant sur l'extérieur pendant que le système de chauffage ou de climatisation est en fonctionnement.
- 4** Raccorder les bâtiments qui peuvent l'être au réseaux parisiens de froid et/ou de chaleur.
- 5** Réaliser des travaux de remplacement d'équipements énergivores.
- 6** Éteindre l'éclairage des bâtiments la nuit.
- 7** Réduire les plages horaires d'éclairage, voire bannir les écrans publicitaires lumineux dans les vitrines des enseignes.
- 8** Installer un équipement photovoltaïque, solaire thermique et/ou géothermique sur son patrimoine, ou mettre son patrimoine à disposition d'acteurs tiers pour l'équiper (via notamment l'appel à projet parisien « Energie Culteurs » lorsqu'il sera initié).
- 9** Souscrire à un contrat 100% électricité renouvelable.
- 10** Réaliser un projet de végétalisation de façade et/ou de toiture sur son patrimoine parisien, de préférence en pleine terre si cela est possible/ proposer d'être un espace pour accueillir un projet Parisculteurs.
- 11** Réaliser un inventaire faune/flore avec identification des espèces protégées sur ses sites parisiens.
- 12** Bannir l'utilisation des produits phytosanitaires et fertilisation pour l'entretien de ses espaces végétalisés en privilégiant des méthodes alternatives avec l'objectif Zéro produit phytosanitaire., et privilégier une gestion différenciée de ces espaces.
- 13** Maintenir et renforcer la biodiversité sur ses sites, protéger les espèces spontanées remarquables lors de l'entretien, favoriser les plantes à intérêt écologique, diversifier les habitats pour la faune et la flore, installer des nichoirs, des hôtels à insectes.
- 14** Mettre en œuvre des projets de désimperméabilisation et de végétalisation de son patrimoine, en privilégiant la pleine terre, notamment pour favoriser la rétention de l'eau à la parcelle, en s'appuyant sur le référentiel Paris Pluie, créer des zones humides quand cela est possible (mare).



15

Valoriser l'eau au plus près de l'endroit où elle tombe, en mettant en place une solution de stockage d'eau de pluie sur site et utiliser les eaux collectées pour les usages domestiques sur site (entretien des espaces extérieurs, alimentation des sanitaires...).

16

Proposer une alternative végétarienne par repas dans le restaurant d'entreprise.

17

Financer des projets d'agriculture urbaine sur son patrimoine parisien.

18

Redistribuer et/ou transformer les invendus alimentaires en faveur des plus démunis.

19

Interdire tous les objets en plastique oxodégradable au sein de l'entreprise. Participer au réseau d'acteurs et partenaires parisiens engagés et mettre en œuvre les solutions alternatives au plastique à usage unique.

20

Participer à l'opération « Ici, je choisis l'eau de Paris » d'Eau de Paris.

21

Proscrire l'usage de l'avion lorsqu'une alternative en train (de moins de 4h) est disponible pour les déplacements professionnels de longues distances.

22

Convertir la flotte de véhicules vers des motorisations décarbonées avec pour objectifs la sortie du diesel en 2024 et la sortie du véhicule thermique en 2030.

23

Soutenir et promouvoir les modes de logistique bas-carbone fret fluvial et ferré pour ses approvisionnements vers la capitale, et véhicule zéro émission pour la logistique du dernier kilomètre (vélo, véhicule électrique, hydrogène vert).

24

Réaliser un diagnostic des vulnérabilités et robustesses de ses activités et de son patrimoine face au changement climatique.

25

Évaluer l'intensité carbone de son portefeuille d'investissement.

26

Cesser tout investissement ou détention de titres d'entreprises impliquées dans le secteur des énergies fossiles.

27

En complément d'actions d'évitement et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, compenser ses émissions résiduelles via la Coopérative carbone Paris Métropole.



Les signataires



Potel & Chabot
PARIS

SAINT  CLAIR



RIVP



SERVICES
FUNÉRAIRES



sogaris

UTOPIES®

Villetteemploi  VIPARIS



